



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-086-AGDC

Nomenclature : 1.1.5 Commande publique – Marchés publics - autres

OBJET : LANCEMENT DE L'OPERATION RELUX 47

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée qu'au vu des enjeux concernant la transition énergétique, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a constitué un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE dont il est le coordonnateur avec des personnes morales de droit public et de droit privé pour l'achat de fournitures, services et travaux liés à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables.

Après les actions Cocon 47 et MOBiVE HA, TE 47 propose l'opération Relux 47 qui consiste à rénover l'éclairage intérieur de certains bâtiments tels que les salles multisports ou gymnases, les salles des fêtes ou polyvalentes, les tribunes de stade, ou encore les ateliers municipaux.

Dans le cadre de cette opération d'envergure, TE 47 aura en charge de :

- Recenser les besoins des membres
- Accompagner les membres dans la définition de leurs besoins
- Exécuter les prestations prévues dans le marché
- Assister les membres dans les modalités d'exécution et dans le suivi du marché
- Participer à l'organisation technique et administrative des procédures de consultation entrepris.

L'opération Relux 47 se déroulera en **plusieurs phases** :

- Une première phase de diagnostics obligatoires des installations d'éclairages existantes jusqu'au mois de septembre 2023 ;
- Une seconde phase sur la base d'un marché de travaux donnant lieu à la désignation d'une ou deux entreprise(s) (en fonction de l'allotissement du département) ;
- Les communes pourront lancer les travaux avec un bon de commande par bâtiment.

Les diagnostics des 80 premières installations d'éclairage peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme de financement ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR dont TE 47 a été lauréat avec 3 autres syndicats de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les membres qui s'engageront à faire réaliser les travaux à l'issu du diagnostic : il est proposé la participation financière de TE 47 suivante

Sur les 80 premières installations inscrites dans ce marché :

- Financement total des diagnostics dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour les communes B et C au sens de l'électrification (314 communes du département).
- Financement à hauteur de 70% HT du montant des diagnostics dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour les communes A au sens de l'électrification (5 communes : Agen, Fumel, Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot).
- Financement à hauteur de 50% HT du montant des diagnostics dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour les EPCI (communautés d'agglomération et communautés de communes).

Après les 80 premières installations inscrites dans ce marché :

- Financement à hauteur de 50% HT du montant des diagnostics dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour les communes B et C au sens de l'électrification (314 communes du département).
- Financement à hauteur de 20% HT du montant des diagnostics dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour les communes A au sens de l'électrification (5 communes : Agen, Fumel, Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot).
- Pas de financement pour les EPCI (communautés d'agglomération et communautés de communes).

Dans le cadre du futur marché public de réalisation des travaux, aucun frais de participation ne sera appelé auprès des membres du groupement.

Les travaux seront pris en charge par chaque membre partie prenante au marché.

Enfin, TE 47, en tant que coordonnateur, collectera les Certificats d'Economies d'Energie pour l'ensemble des communes parties prenantes de l'opération Relux 47 et leur reversera 90% du montant des Certificats d'Economies d'Energie générés, dans la limite du montant des travaux réalisés.

Si une collectivité décidait de ne pas faire réaliser les travaux dans le cadre du marché lancé par le groupement de commandes départemental ENR MDE alors que le diagnostic démontre une pertinence et une viabilité de l'opération, la collectivité s'engage à prendre en charge l'intégralité des coûts de diagnostics.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ approuve le lancement de l'opération Relux 47 telle que présentée ci-avant ;
- ⇒ approuve la prise en charge par TE 47 des diagnostics à réaliser sur les bâtiments publics des communes candidates sur le territoire de Lot-et-Garonne selon les éléments décrits ci-dessus ;
- ⇒ autorise le Président à signer des conventions de partenariat avec les EPCI et les autres collectivités engagées dans la démarche incluant les modalités financières de prise en charge décrites ci-dessus ;
- ⇒ approuve le lancement par TE 47 du marché portant sur l'établissement des diagnostics à réaliser sur les bâtiments publics des collectivités candidates sur le territoire du Lot-et-Garonne ;
- ⇒ autorise le Président à solliciter des subventions pour la réalisation des diagnostics et le suivi des travaux (Ademe, Banque des Territoires, CEE, ACTEE...).

Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement de l'opération Relux 47 telle que présentée ci-avant ;
- **APPROUVE** la prise en charge par TE 47 des diagnostics à réaliser sur les bâtiments publics des communes candidates sur le territoire de Lot-et-Garonne selon les éléments décrits ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer des conventions de partenariat avec les EPCI et les autres collectivités engagées dans la démarche incluant les modalités financières de prise en charge décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** le lancement par TE 47 du marché portant sur l'établissement des diagnostics à réaliser sur les bâtiments publics des collectivités candidates sur le territoire du Lot-et-Garonne ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions pour la réalisation des diagnostics et le suivi des travaux (Ademe, Banque des Territoires, CEE, ACTEE...).

Adopté à l'unanimité

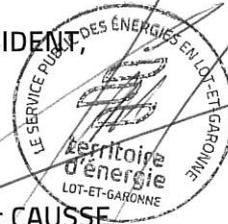
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE